



## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 14 juin 2019

- 13p – 25 – 26 – 55 à TORPES pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain, en date du 23 mai 2019.
- Arrêté relatif au dispositif de contrôle des points d'eau incendie pour la Commune de Torpes.
  - Arrêté de mise en congé de grave maladie de madame Marie-Thérèse VALOT pour une période de six mois du 07/06/2019 au 06/12/2019, en date du 05 juin 2019.
  - Arrêté municipal n° 2019-06-04-1 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales 12 et 104 sur le territoire de la Commune de Torpes à l'occasion de la manifestation sportive « TRIATHLON VAUBAN » le dimanche 16 juin 2019 de 8h00 à 18h30.
  - Arrêté n° 2019-06-04-2 pour la fête de la musique du 22 juin 2019.
  - Arrêté de non opposition à une déclaration préalable délivré par le Maire au nom de la Commune – Dossier DP 025564 C 0005 – demande déposée le 13 mai 2019 par monsieur Cédric CORNU sur un terrain sis 6 rue des Deux Fontaines – section AA n° 86 – pour la pose d'un bardage sur auvent.

### ➤ Délibérations

#### - 2019-06-14-20 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la somme votée au Budget Primitif 2019, à savoir : **3 500.00 €** et présente le tableau de répartition des subventions suivant.

<b>Dénomination Association</b>	<b>Versement effectué en 2018</b>	<b>Versement proposé en 2019</b>
Entraide Val Saint-Vitois	300.00 €	300.00 €
Fanfare La Fraternelle	100.00 €	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	200.00 €	200.00 €
Pep du Doubs / SADAP	200.00 €	165.00€
Secours Populaire Français	130.00 €	165.00€
Coopérative scolaire 6 € par élève	770.00 € 128 élèves	720.00 € 120 élèves
USTB Tennis de Table	400.00 €	400.00 €
Banque Alimentaire	300.00 €	300.00 €
Sclérosés en plaque	200.00 €	100.00€
La Torpésienne	400.00 €	400.00 €
Bad in Torpes	400.00 €	400.00 €
AFM Téléthon	0.00 €	0.00 €
Bâtiment CFA (côte d'Or)	0.00 €	0.00 €
Tourneurs de F. Comté	0.00 €	100.00€
OncoDoubs	0.00 €	0.00 €
Donneurs de sang (Boussières et environs°)	0.00 €	100.00€
USEP 25	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à effectuer les versements des subventions indiquées ci-dessus.

#### - 2019-06-14-23 : RENOUVELLEMENT RÉGIE DE RECETTES - TARIFS BOISSONS LICENCE IV

La Commune de Torpes détient depuis 1993 une licence de débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie. Afin d'en conserver le bénéfice, une buvette sera ouverte à la mairie le 22 juin 2019 à l'occasion de la fête de la musique et pour la retransmission des matches de foot ball à compter des 8<sup>èmes</sup> de finale.

Il faut également prolonger la régie de recettes, l'arrêté concerné prenant fin au 14 juin 2019.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDENT** de prolonger la validité de la régie de recette à compter du 15 juin 2019 et jusqu'au 17 juin 2020.

#### - 2019-06-14-24 : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISÉE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Monsieur le Maire propose de mettre en place la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie dématérialisée, afin notamment de réduire les frais d'affranchissement et améliorer la rapidité des accusés de réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DONNE SON ACCORD** pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité avec l'opérateur Berger Levrault.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

➤ **Informations et questions diverses**

Rénovation salle polyvalente : une réunion a eu lieu le 11 juin avec les services du SYDED, de la CAGB et du Département. La problématique du mode de chauffage de l'ensemble écoles/périscolaire/gymnase apparaît comme déterminante pour l'ampleur à donner au projet.

L'étude de faisabilité intégrant un audit énergétique sera pilotée par le SYDED. Son coût sera pris en charge à 70 % par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Une convention sera à signer avec le SYDED avant de l'engager.

Par ailleurs, le devis de la CAGB pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit 3 994 € (17 demi-journées et 4 déplacements) a été accepté.

Appartement communal du bâtiment mairie : le locataire le quittera le 1<sup>er</sup> juillet. Il serait bon de profiter de la vacance de l'appartement pour y faire quelques travaux d'entretien. On pourrait également envisager une rénovation plus importante : salle de bain (pose d'un receveur de douche, sol), pose de volets pour les chambres.

Fête de la Musique : Les agents du SIVOM seront chargés de regrouper sur la place le podium et les chapiteaux. Pose des chapiteaux le vendredi à 13 h 30. Samedi matin à 9 h 30 pose du podium et installation des chaises et tables. Dimanche matin : démontage.

Tour de table :

Yoann : bois : estimation du cubage du bois. Changement de distribution des lots. Programme places à bois. Réunion avec ONF lundi 17. Dégradations de poteaux sur la plateau sportif.

Jean-François : plantation de fleurs vers la fontaine, à l'école et devant la mairie. Installation d'un bac adapté aux plus petits au périscolaire.

Séance levée à 20h20